



---

## DOSSIER DE SUCCESSION SIMPLIFIE

### PIECES A FOURNIR

---

Pour la bonne constitution du dossier et afin de vous renseigner de la manière la plus précise possible, il convient de réunir, dans la mesure du possible, l'ensemble des documents suivants en vue du premier rendez-vous :

#### **Quelles successions sont concernées par ce dossier « simplifié » ?**

*En l'absence de testament, lorsque la personne décédée, laisse pour lui succéder un (ou plusieurs) descendant(s), un conjoint survivant ou un partenaire de PACS.*

*Qu'elle ne possédait aucun bien immobilier, que l'actif brut successoral est inférieur à 50 000,00 EUR, qu'elle n'avait consenti aucune donation depuis moins de 15 ans ou de don manuel non enregistré.*

*La succession pourra alors être réglée par la signature d'un acte de notoriété uniquement (sauf spécificités).*

#### CONCERNANT LA PERSONNE DECEDEE

- \* Un **original** de l'acte de décès (à demander à la mairie du lieu de décès)
- \* L'**original** du livret de famille (et en cas de précédentes unions, fournir **TOUS** les livrets de famille).
- \* Extrait d'acte de naissance et de mariage le cas échéant

#### **Si la personne décédée était mariée ou pacsée :**

- Copie du contrat de mariage, du PACS ou du changement de régime
- Copie de la donation entre époux
- Extrait de l'acte de naissance du conjoint.

## Si la personne décédée était divorcée

- Copie du jugement de séparation de corps ou de divorce

### CONCERNANT LES HERITIERS

- \* Questionnaire d'état civil (voir ci-dessous) complété pour chaque héritier et éventuellement le conjoint survivant (faire autant de copie que nécessaire).
- \* Copie du livret de famille
- \* Copie du contrat de mariage, de la convention de PACS ou de l'acte de changement de régime
- \* Copie recto/verso de la carte nationale d'identité
- \* Le cas échéant, le jugement ayant ouvert une mesure de protection (tutelle, curatelle, sauvegarde de justice).
- \* Extrait d'acte de naissance des héritiers.

Lors du rendez-vous, nous vous remercions de bien vouloir prévoir le versement d'une somme de 50,00 EUR, à titre de provision sur frais et dont il sera tenu compte lors du règlement définitif du dossier.

## QUESTIONNAIRE D'ETAT CIVIL

	HERITIER / CONJOINT SURVIVANT	CONJOINT/PARTENAIRE
Titre	Madame–Mademoiselle–Monsieur	Madame–Mademoiselle–Monsieur
Nom d'usage		
Nom de naissance		
Prénom(s)		
Date de naissance		
Lieu de naissance		
Nationalité		
Profession		
Adresse		(si différente)
Adresse e-mail		
Numéro de téléphone		
Marié(e)	Oui – Non	
Date du mariage		
Commune		
Code postal		
Contrat de mariage	Oui – Non Si oui, joindre la copie	
Régime initial		

Changement de régime	Oui – Non Si oui, joindre la copie
Nouveau régime	
Date du nouveau régime	
Divorcé de (nom et prénom)	
Par jugement du tribunal de	
Date du divorce	
En instance de divorce	
PACS	Oui – Non
Date du contrat	
Mairie de ou Tribunal de ou Notaire (nom et ville)	

